

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**préalable à la déclaration d'utilité publique concernant le projet d'aménagement  
du carrefour des Couleures, emportant classement dans la voirie nationale des  
bretelles d'entrée et de sortie de la RN7 et de la RN532,  
des ouvrages d'art et de la nouvelle portion RN7, associés à ces infrastructures  
Communes de VALENCE et SAINT-MARCEL-LÈS-VALENCE (Drôme)**

**Projet présenté par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes**

L'arrêté du Préfet de la Drôme n° 2019057-0001 du 26 février 2019 ordonne l'ouverture d'une enquête publique environnementale unique préalable à déclaration d'utilité publique, concernant le projet d'aménagement du carrefour des Couleures sur le territoire des communes de VALENCE et de SAINT-MARCEL-LÈS-VALENCE, emportant classement dans la voirie nationale des bretelles d'entrée et de sortie de la RN7 et de la RN532, des ouvrages d'art et de la nouvelle portion RN7, associés à ces infrastructures, par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette enquête publique environnementale unique se déroulera pendant une durée de 33 jours, **du vendredi 22 mars 2019 au mardi 23 avril 2019 inclus**.

Le Préfet de la Drôme est l'autorité compétente pour déclarer d'utilité publique le projet présenté, emportant classement dans la voirie nationale des bretelles d'entrée et de sortie de la RN7 et de la RN532, des ouvrages d'art et de la nouvelle portion RN7, associés à ces infrastructures.

Monsieur Gérard CLERC, ingénieur EDF retraité, est désigné en qualité de Commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique environnementale unique.

**Pendant la durée de l'enquête publique prescrite :**

- le dossier d'enquête publique, **sur support papier**, comprenant notamment l'étude d'impact du projet, l'avis de l'Autorité environnementale portant sur l'étude d'impact du projet, ainsi que le mémoire en réponse de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes à cet avis, les avis des collectivités territoriales concernées et consultées sur l'étude d'impact et les réponses du pétitionnaire à ces avis, ainsi qu'un registre d'enquête publique unique, sont déposés à l'annexe Mairie Jacques Brel de VALENCE (1 place Jacques Brel, 26000 VALENCE) **siège de l'enquête**, et en Mairie de SAINT-MARCEL-LÈS-VALENCE (Place de la Mairie, 26320 SAINT-MARCEL-LÈS-VALENCE), où le public peut en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et des permanences.

- le dossier d'enquête publique, **en version numérique**, est consultable sur un poste informatique, à l'annexe Mairie Jacques Brel de VALENCE, siège de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture des bureaux et des permanences. Il est également consultable, **en version dématérialisée**, sur le site Internet des services de l'État en Drôme [www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr) AOEP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques, espace " Participation du public ".

- le public peut formuler ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête publique unique ouverts à cet effet en mairies. Les observations et propositions relatives à la Déclaration d'Utilité Publique peuvent également être adressées par correspondance au Commissaire enquêteur domicilié pour la circonstance à l'annexe Mairie Jacques Brel de VALENCE, siège de l'enquête, **adresse postale** : hôtel de Ville - M. le Commissaire enquêteur, BP2119, 26021 VALENCE Cedex, lequel les annexe au registre d'enquête publique unique ouvert à l'annexe Mairie Jacques Brel de VALENCE, siège de l'enquête.

- un formulaire en ligne est disponible sur le site Internet des services de l'État en Drôme [www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr) rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques, espace " Participation du public ", pour recueillir les observations et propositions du public qui sont communiquées au Commissaire enquêteur, lequel les annexe dans les meilleurs délais au registre d'enquête publique unique ouvert au public à l'annexe Mairie Jacques Brel de VALENCE, siège de l'enquête. Ce site internet ne permettant pas l'ajout de pièces jointes aux observations et propositions, celles-ci doivent, le cas échéant, être adressées par courrier au Commissaire enquêteur, domicilié pour la circonstance à l'annexe Mairie Jacques Brel de VALENCE, siège de l'enquête, **adresse postale** : hôtel de Ville - M. le Commissaire enquêteur, BP2119, 26021 VALENCE Cedex, lequel les annexe dans les meilleurs délais au registre d'enquête publique unique ouvert au public à l'annexe Mairie Jacques Brel de VALENCE, siège de l'enquête.

- les observations et propositions du public peuvent également être adressées par courriel au Commissaire enquêteur à l'adresse : [pref-consultation-enquete-publique2@drome.gouv.fr](mailto:pref-consultation-enquete-publique2@drome.gouv.fr) avec mention en objet du titre de l'enquête publique, lequel les annexe au registre d'enquête publique unique ouvert au public à l'annexe Mairie Jacques Brel de VALENCE, siège de l'enquête.

- les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont accessibles sur le site Internet des services de l'État en Drôme [www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr) rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques, espace " Participation du public ".

- le dossier d'enquête publique, les observations et les propositions du public sont communicables à toute personne, sur sa demande auprès du Préfet de la Drôme, et à ses frais.

- Madame Sarah EMMELIN, Responsable de l'opération, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, service MAP, 69453 LYON cedex 06 - Tel : 04 26 28 63 74 – courriel [carrefourdescouleures@developpement-durable.gouv.fr](mailto:carrefourdescouleures@developpement-durable.gouv.fr) reçoit les demandes d'information sur le projet.

- le Commissaire enquêteur reçoit personnellement les observations et propositions du public faites sur l'utilité publique de l'opération à l'occasion des permanences qu'il tiendra en mairie, aux jours et heures suivants :

**VALENCE (siège de l'enquête : annexe Mairie Jacques Brel, 1 place Jacques Brel)**

- **lundi 25 mars 2019** 9 h 00 – 12 h 00

- **mercredi 10 avril 2019** 13 h 30 – 16 h 30

- **mardi 23 avril 2019** 8 h 30 – 11 h 30 (dernier jour)

**SAINTE-MARCEL-LÈS-VALENCE**

- **mardi 26 mars 2019** 14 h 00 – 17 h 00

- **jeudi 4 avril 2019** 15 h 30 – 18 h 30

- **mercredi 17 avril 2019** 8 h 00 – 11 h 00.

Si le Commissaire enquêteur l'estime nécessaire, il peut notamment organiser toute réunion d'information et d'échange avec le public conformément aux dispositions réglementaires du code de l'Environnement.

L'avis d'enquête publique, l'étude d'impact du projet, l'avis de l'Autorité environnementale et la réponse écrite de la part du pétitionnaire, les avis des collectivités territoriales concernées et consultées, puis le rapport et les conclusions motivées du Commissaire enquêteur sont publiés sur le site Internet des services de l'État en Drôme : [www.drome.gouv.fr](http://www.drome.gouv.fr) rubrique AOEP Avis d'Ouverture d'Enquêtes Publiques, espace " Procédure ".

L'étude d'impact du projet peut également être consultée à la préfecture de la Drôme, Service de la coordination des politiques publiques, Bureau des enquêtes publiques, 3 boulevard Vauban, 26030 VALENCE cedex 9.

Les copies du rapport et des conclusions motivées du Commissaire enquêteur sont tenues à la disposition du public en mairies de VALENCE et SAINT-MARCEL-LÈS-VALENCE, ainsi qu'à la préfecture de la Drôme (Bureau des Enquêtes Publiques, 3 boulevard Vauban, 26030 VALENCE cedex 9) pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.